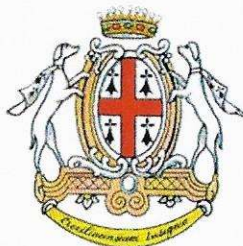


**VILLE DU CROISIC**



**DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE  
Arrondissement de Saint-Nazaire**

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 15 NOVEMBRE 2022**

**N° 2022 – 117**

***Objet : Redistribution du Domaine Portuaire***

**Rapporteur : Monsieur BOUCHER**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze novembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, en session ordinaire, dans la salle de ses délibérations à l'Hôtel de Ville, 5 rue Jules Ferry, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame QUELLARD, le neuf novembre conformément aux articles L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

***Étaient présents :***

Mme QUELLARD, Maire.

***Adjoints :***

M. BRUNEAU, Mme LEMAIRE, Mme LE BIHAN-PENNANROZ, M. CABELLIC, Mme NOBLET-GAUDET, M. BEAUPÉRIN, Mme CAUBEL, M. LEGRAND.

***Conseillers Municipaux :***

M. BOUCHER, Mme FALLER, M. POIGNAN, M. BOURDIC, Mme VIGOUROUX, Mme PONTHEOREAU, M. GOUGEON, Mme DREZEN, M. EVAIN, Mme JANSSEN, Mme THOBIE, Mme PERROT, M. AUBINEAU, Mme BALLY, M. FLORIMOND, M. BODEN.

***Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :***

Mme BLANCHET représentée par Mme FALLER

M. LACROIX représenté par Mme CAUBEL

***Secrétaire de séance :***

Mr BRUNEAU

**Objet : Redistribution du Domaine Portuaire**

Madame le Maire indique qu'un accord a été trouvé il y a quelques mois avec le Département et le Syndicat mixte « Les Ports de Loire-Atlantique » concernant les modalités de transfert de plusieurs espaces appartenant au domaine portuaire public et privé des deux collectivités (cf plan joint).

Ces changements de domanialité étaient en discussion depuis 2010 avec le Département de Loire-Atlantique à la suite de la création du syndicat mixte des ports de plaisance et de pêche de Loire-Atlantique.

Un état des lieux contradictoire a été réalisé conjointement entre le Syndicat et la Ville et a conclu en une répartition équitable des domaines en fonction de leur utilisation.

Dès lors, les transferts suivants sont proposés selon les plans joints.

- ° Transfert du domaine portuaire vers le domaine public communal :
  - Place de la Croix de Ville pour une surface de 2 506 m<sup>2</sup>
  - Place d'Armes pour une surface de 3 488 m<sup>2</sup>
  - Pourtour de l'ancienne criée pour une surface de 1 100 m<sup>2</sup>.
- ° Transfert du domaine privé de la Commune vers le domaine privé du Syndicat mixte :
  - Jonchère du Prince pour une surface de 1 048 m<sup>2</sup>, issue de la division de la parcelle AK 596p
  - Jonchère du Lénigo, parcelles AK 15 et 16 pour une surface de 11 122 m<sup>2</sup>.

Ces deux dernières feront l'objet d'un acte notarié de cession de propriété à titre gracieux.

- ° Autorisation d'occupation temporaire (AOT) sur la Grande Jonchère au profit du Syndicat des ports pour 1 405 m<sup>2</sup> (stockage remorques cale de mise à l'eau).

Madame le Maire propose de délibérer sur ce transfert de foncier. Les frais de géomètre et de notaire seront partagés entre les deux collectivités.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-21,  
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L.3112-1 et suivants.

Le Conseil Municipal invité à délibérer, a décidé, à l'unanimité, d'approuver les propositions de transfert des domaines, cités ci-dessus, selon les conditions financières décrites et d'autoriser Madame le Maire ou un adjoint à signer tous les documents nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus indiqués et ont signé les membres présents.

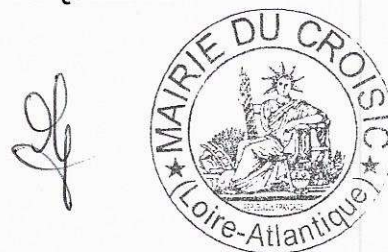
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,  
Jacques BRUNEAU



Le Croisic, le 16 novembre 2022.

Le Maire,  
Michèle QUELLARD



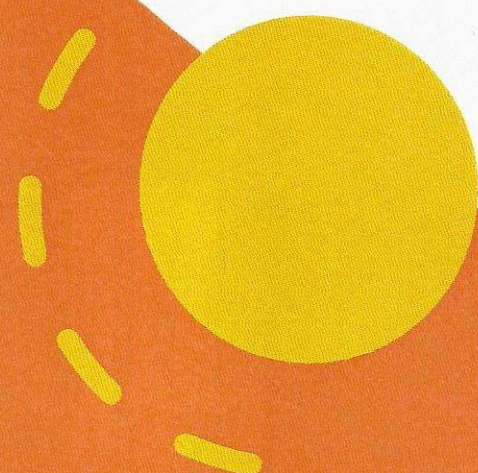
*Pièce-annexe : synthèse des plans*

**VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :**

POUR : unanimité

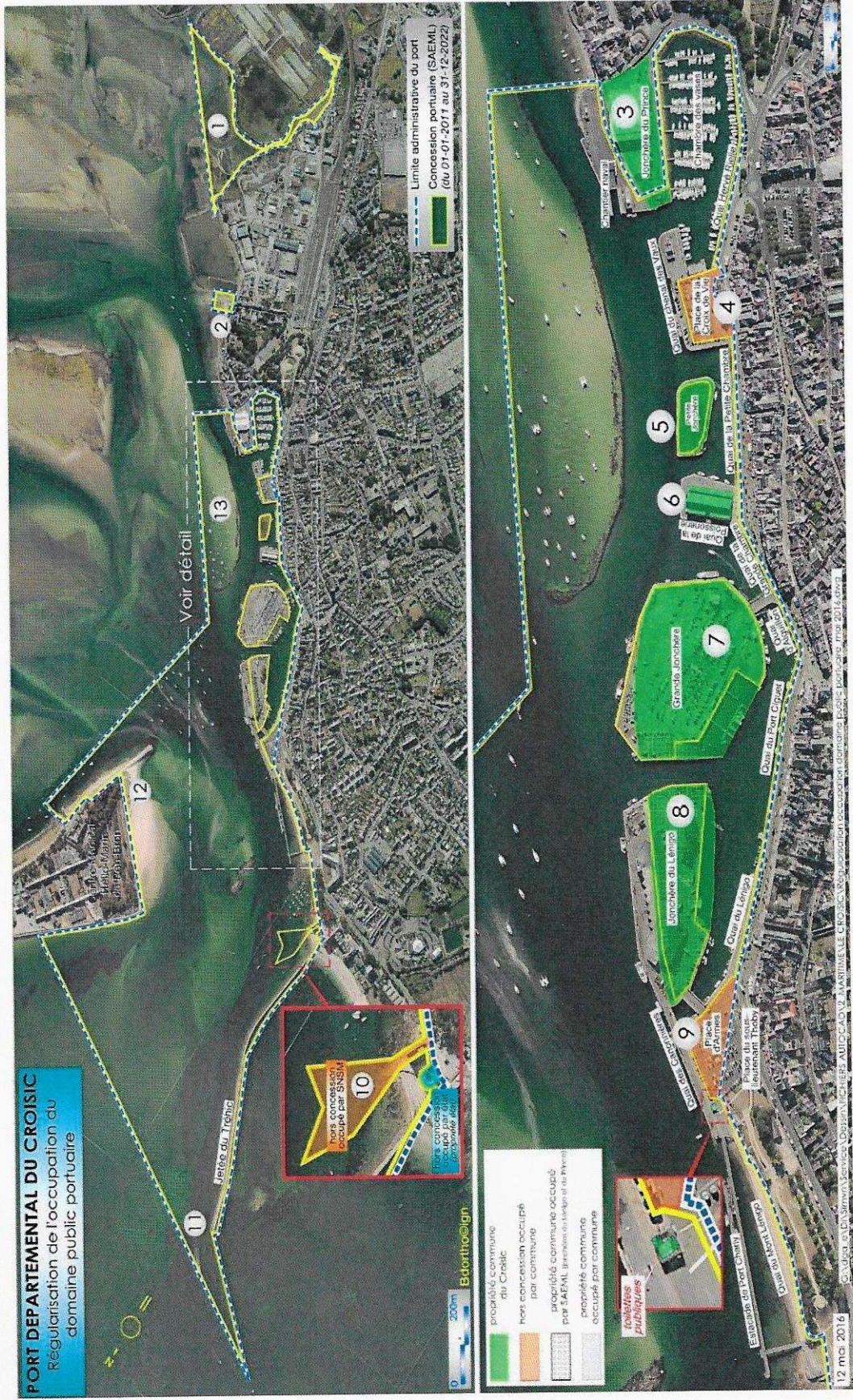
CONTRE :

ABSTENTION :

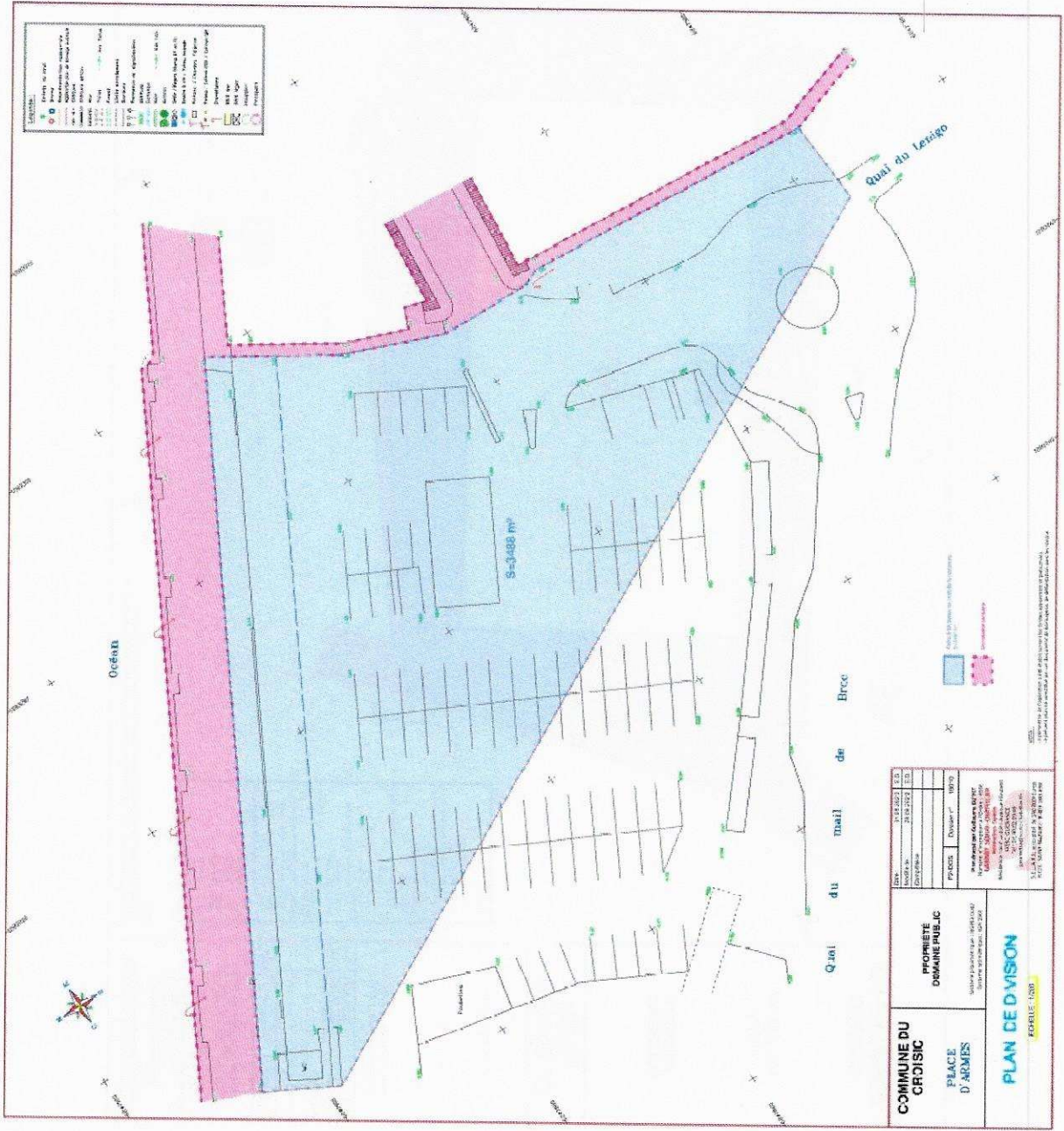
A stylized sun graphic consisting of a solid yellow circle with several short, dashed yellow lines radiating from its top-left side, set against an orange background that curves around the text.

# Réorganisation du domaine public portuaire Syndicat mixte des ports/Ville du Croisic

# Vue d'ensemble de la situation actuelle

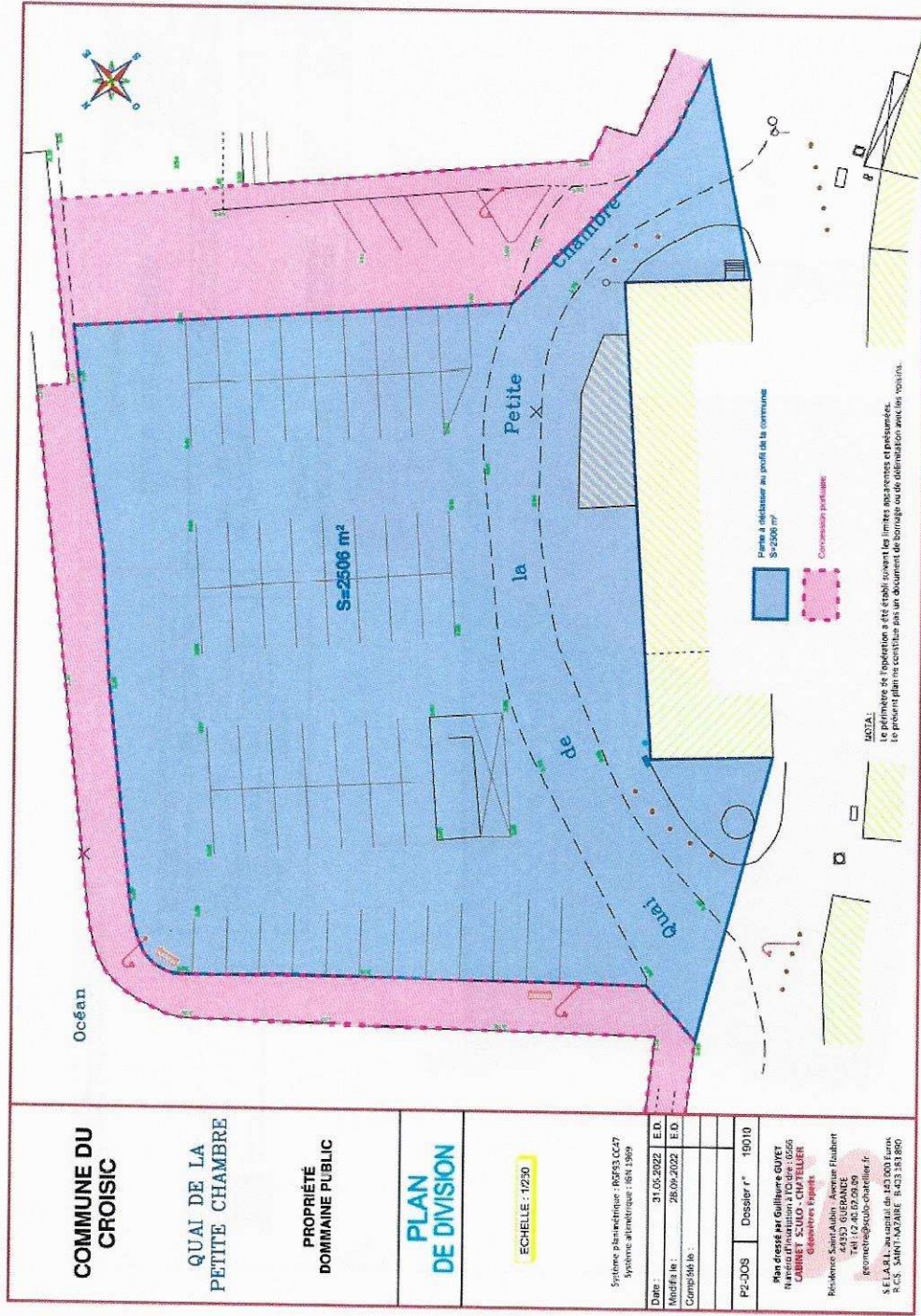


N°9 Place d'Armes  
 Transfert de 3486m<sup>2</sup>  
 du domaine public  
 portuaire au domaine  
 public communal

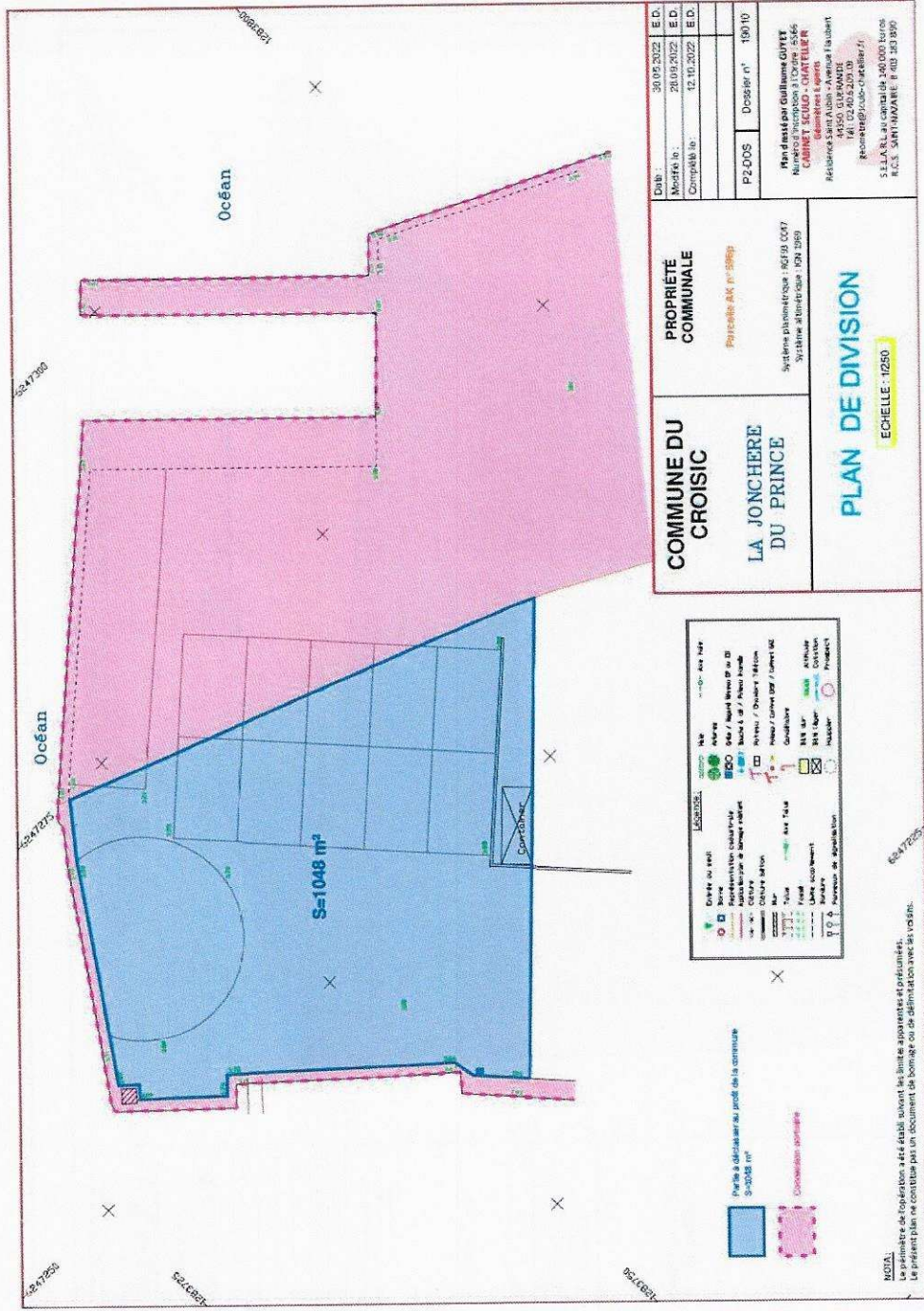




N°4 Place de la croix  
de Ville  
Transfert de 2506 m<sup>2</sup>  
du domaine public  
portuaire au domaine  
public communal



N°3 Division de la  
 parcelle AK 596p aire  
 de carénage pour  
 une surface de  
 1048m<sup>2</sup> au profit du  
 Syndicat Mixte



NOTA:  
 Le périmètre de l'opération a été établi suivant les limites apparentes et présumées.  
 Le présent plan ne constitue pas un document de bornage ou de délimitation avec les voisins.



N°8 Cession des  
parcelles  
communales AK 15  
et 16 de la nouvelle  
Criée au profit du  
Syndicat Mixte



N°7 Mise a disposition  
 par AOT de 1405 m<sup>2</sup>  
 (stockage cale de mise  
 à l'eau) du domaine  
 privé communal au  
 profit de l'exploitant.

